

Critères de vulnérabilité valant priorisation de mise à l'abri par le 115 sur les places disponibles

L'évaluation

L'écouteur social qui répond au téléphone procède à l'évaluation de la situation en fonction de la déclaration faite par la personne en demande.

Cette évaluation est assurée à chaque prise d'appel, et prend en considération les points suivants :

- Le motif de la demande
- La composition du ménage
- Le parcours du ménage
- Les ressources du ménage (réseau amical ou familial, budget, ...)
- Le besoin de suivi médical et social

Le recueil des données

Le recueil de ces données est mis en corrélation avec des critères de vulnérabilité valant priorisation de mise à l'abri. Les critères de base ont fait l'objet d'un travail collégial (décideurs, SIAO, associations d'hébergement) et sont :

- La santé (époussement, état de santé dégradé, détresse vitale, dignité de la mort...)
- Le danger (capacité à se protéger, grande vulnérabilité, agression subie...)
- L'évolution prévisible de la situation (altération du lien social, décrochage)

À ces critères s'ajoutent ce qu'il convient de désigner comme des circonstances aggravantes :

- Les âges extrêmes (très âgé, très jeune)
- L'absence de ressources financières L'absence de réseau (isolement)

Les besoins

Suite au recueil de ces données et au travail d'évaluation des besoins par les écouteurs sociaux, les possibilités qui s'offrent sont :

- Orienter le ménage selon les disponibilités vers des structures d'accueil adaptées pour une mise à l'abri à la nuit (une ou plusieurs nuits en fonction des critères de vulnérabilité).
- Orienter le ménage vers un service approprié en fonction de ses besoins tel que : Vestiaire / Bagagerie / Accueil de jour / Bains-douches / Médecins Du Monde / La PASS / les UMP / Hôtel Dieu / UGOMPS / Planning familial / etc...
- Orienter le ménage sur le service social de secteur pour poursuite ou mise en place d'un suivi social : en fonction des démarches effectuées par le demandeur CCAS / EDS / accueil de jour...

Le suivi

Ces informations sont enregistrées sur l'application SI-SIAO permettant d'assurer un suivi des personnes sans-abri, une équité de mise à disposition des places d'urgence par un système de rotation des demandes selon un nombre de nuitées accordées, ainsi que de coordonner les interventions avec l'Équipe Mobile du SAMU SOCIAL et l'Insertion.

L'objectif de cette coordination est d'accompagner les professionnels de nos services d'urgence (115, service hébergement, Samu social) dans des réponses coordonnées et à des situations individuelles préoccupantes.